

**CONVOCACTION**

Date : 19 mars 2024  
Affichée le : 19 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 22  
Votants : 33  
Pouvoirs : 11  
Absent : 6

**Étaient présents** : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024  
DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

00 AVR. 2024

**Absents représentés**

Mme MOUSSATEN  
Mme TALL  
Mme HAMADOUC  
Mme SOW  
M. AÏT MESSAOUD  
Mme ELONGUERT  
M. EL OUASTI  
Mme SENET  
M. EL MOUSSAOUI  
M. BOULHAMANE  
M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE  
Pouvoir à M. VILLEMAIN  
Pouvoir à M. AKABLI  
Pouvoir à Mme SAKHO  
Pouvoir à M. DEME  
Pouvoir à M. PERRIN  
Pouvoir à Mme LEHNER  
Pouvoir à M. BOUKHACHBA  
Pouvoir à M. BULUT  
Pouvoir à M. KA  
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

**Absents non représentés**

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

**Secrétaire de séance** : Halimatou SAKHO

**33 Associations soutien scolaire et parents d'élèves - subventions 2024**

■ **Rapport de présentation :**

**Cédric LEMAIRE, Adjoint**

La ville de Creil apporte une aide financière aux associations de soutien scolaire et aux association de parents d'élève.

**I-Subventions de fonctionnement**

Afin d'accompagner les associations de soutien scolaire dans leur fonctionnement, il vous est proposé d'octroyer, les subventions figurant dans le tableau ci-après :

Nom de l'association	Subventions 2023	Propositions 2024
APRES - Agir pour la réussite scolaire	7 500 €	4 000 €
CIMS - Centre d'Information et de Médiation Sociale	3 300 €	3 500 €
Coup de pouce scolaire	2 000 €	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 800 €</b>	<b>10 500 €</b>

**II-Subvention sur projet**

La ville de Creil apporte également une aide financière aux associations de parents d'élèves pour la réalisation de leurs projets.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 060-216001743-20240408-33\_DEL\_CM020424-DE

### APE Rosemonde Child

En collaboration avec l'association de parent d'élève DPE Mitterrand, la ville de Creil souhaite organiser, le dimanche 19 mai, une journée dédiée aux disciplines olympiques et paralympiques à Mars.

L'objectif est de proposer aux enfants de participer à des jeux olympiques et paralympiques en collaboration avec les associations sportives Creilloises (AFC Creil / Entente athlétique / Sud Oise Sports et Handicaps ...) qui présenteront tous au long de la journée leurs disciplines respectives.

Dans ce cadre et compte tenu de l'intérêt de ce projet, il vous est proposé de verser une subvention sur projet de 1 800 €, sous réserve de la réalisation de la manifestation.

### M. Amadou KA.ne prend pas part au vote :

#### ■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1111-6 et L.2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Education sport et loisirs » en date du 22 février 2024,

Considérant que la ville souhaite promouvoir les associations de soutien scolaire en leur octroyant une subvention de fonctionnement.

Considérant les projets présentés par les associations,

Considérant que, pour le bon déroulement de ces événements, le versement d'une subvention est proposé,

Entendu le rapport de présentation

#### ■ Vote

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 2
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

#### ■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver, au titre de l'année 2024, l'attribution de subventions de fonctionnement et de projet.

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

CREIL, le 08 AVR. 2024  
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Halimatou SAKHO

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

08 AVR. 2024

79/94

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)